FRANCE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE EN 1888-1889

Le 15 juin dernier, les membres fondateurs de la Société française de secours aux blessés militaires étaient réunis en assemblée générale sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon. Après quelques paroles du président, lecture a été donnée de son rapport sur l'exercice de 1888-1889.

Ce rapport signale, dans une première partie, les mesures qui ont été prises au point de vue des services permanents : distribution des secours, développement du matériel d'ambulance, formation du personnel hospitalier ; il insiste, dans une seconde partie, sur l'organisation préparatoire des formations sanitaires : infirmeries de gares, hôpitaux de campagne, hôpitaux fixes ; il relate la part prise par la Société à l'Exposition universelle ; enfin, il montre l'expansion régionale se produisant, cette année, dans des conditions d'ampleur exceptionnelle.

Sous le rapport des secours à des victimes de guerres antérieures, le Conseil a, cette année encore, voté à d'anciens militaires blessés ou malades, à des veuves, à des ascendants, 2,064 allocations ; il a accordé une centaine d'appareils de prothèse ; et la dépense de ce service, grossie des secours qu'ont distribués, sur leurs propres ressources, plusieurs comités de province, notamment ceux de Lyon, d'Orléans, de Niort, d'Argentan, de Charleville, de Tourcoing, s'élève à une somme de 70,000 francs.

Les secours affectés au soulagement des victimes de la guerre de 1870 représentent à ce jour, dans leur ensemble, un total de plus de 2 millions de francs : c'est-à-dire la plus grande partie des revenus du capital laissé par la liquidation des comptes de la guerre, qui est demeuré intact entre les mains du Conseil pour les premiers besoins d'une entrée en campagne.

Les blessés et les malades du Tonkin et de Madagascar ont continué à être l'objet de la vive sollicitude du Conseil, qui leur a fait, dans le cours de l'année, trois nouveaux envois d'une valeur de 10,000 fr. Aux rapatriés les plus nécessiteux, dont la situation

n'était pas liquidée, il a distribué 191 allocations, représentant une somme de 10,970 fr. Le comité de Nancy s'est signalé d'une manière spéciale dans l'œuvre du patronage des rapatriés, car c'est à Nancy qu'arrivaient en grand nombre les Alsaciens-Lorrains qui ont servi dans la légion étrangère.

La Société a recueilli, pour les victimes des dernières expéditions coloniales, une somme totale de 540,000 francs. Elle leur a distribué jusqu'à ce jour, en y comprenant 31,000 francs environ dépensés durant le cours du dernier exercice, une somme de 538,000 francs.

Suivant la tradition qui règle la distribution de ses ressources, la Société en a, cette année, affecté une large part à l'accroissement de ses réserves de matériel sanitaire.

Elle a constitué de nouveaux dépôts en plusieurs villes, notamment à Dunkerque, Châlon-sur-Saône, Beaune, Chinon, Angers, Toulon.

Elle a développé ses anciens groupes de Mantes, de Tourcoing, d'Orléans, de Reims, de Tours et de Poitiers.

Il est, parmi les dépôts de matériel, une catégorie spéciale qui a pris l'année dernière une extension considérable: ce sont les lingeries; ces réserves précieuses où s'amoncellent, sous la main industrieuse et secourable des dames, non seulement les pièces de pansement, les chemises pour blessés, des vêtements même à l'usage des malades, mais aussi toute cette partie de la literie qui est d'une conservation facile, comme les draps et les toiles façonnées.

Les lingeries d'Amiens, d'Orléans, de Poitiers, du Havre, de Cherbourg, de Lyon, continuent de se développer activement; de nouvelles lingeries ont été fondées dans un grand nombre de villes. Des ouvroirs, où les dames elles-mêmes viennent travailler, alimentent toutes ces lingeries.

Les acquisitions de matériel d'ambulance, faites ou commandées par le Conseil depuis la dernière assemblée générale, se sont élevées à une somme de 78,000 francs, que les acquisitions personnelles de plusieurs des comités de province ont portées au delà de 100,000 francs. Le matériel de la société de secours, actuellement distribué dans une soixantaine de dépôts, représente une valeur d'un million. Les types que ce matériel multiplie demeurent sous le contrôle du Comité médical, des Comités des études et du matériel et doivent à leur vigilance attentive de s'améliorer sans cesse en quelque détail.

Au matériel se lie nécessairement la formation du personnel qui doit le mettre en œuvre.

A Paris, sous la direction de M. le Dr Philippe, un jeune maître aussi désintéressé qu'habile, une série de conférences, complétées par des séances de lingerie, ont été faites aux dames, sur la théorie des blessures et l'art des pansements. Elles ont eu ce caractère particulier, de ménager une part tout à fait prépondérante au côté pratique de l'enseignement, les dames, à chaque leçon, s'exerçant elles-mêmes à reproduire avec les appareils, les exercices, d'application faits et analysés d'abord par leur professeur. Des cours analogues ont été donnés par plusieurs comités de province, dont les rapports signalent des auditoires pleins de zèle, attentifs et souvent très nombreux.

Aux cours de dames correspond un enseignement spécial pour la formation des infirmiers-brancardiers. Il ne comporte pas seulement des leçons de petite chirurgie et de pansements usuels; il comprend surtout des exercices d'ensemble et des simulacres de manœuvres en campagne; ce sont des blessés qu'on relève; des ambulances qu'on improvise, des wagons qu'on transforme en hôpitaux roulants.

Mamers, Blois, Nancy, Grenoble, Marseille, Mantes, entre beaucoup d'autres, donnent à cet égard des exemples frappants. Et le nombre se multiplie de ces compagnies d'élite, rompues à la manœuvre comme à l'art des premiers soins, toutes formées, toutes équipées, qui répondraient au premier appel. A Reims, les infirmiers, les plus zélés tout au moins, sont admis à compléter leur instruction par les leçons vivantes de l'hôpital.

Le rapport du président, en parlant des infirmeries de gare, signale des difficultés qu'a rencontrées l'organisation de ce service, nées du fait que la désignation des infirmeries de gare se rattache au plan de mobilisation. Suivant les modifications que reçoit ce plan, des changements parallèles en résultent dans le choix et le nombre des localités désignées pour ces établissements. C'est ainsi que, des quarante-quatre infirmeries dont la Société devait, dans le principe, préparer l'installation éventuelle, treize ne sont plus à prévoir. Par contre, vingt-huit lui ont été confiées, qui ne figuraient pas dans la liste primitive. C'est donc actuellement cinquante-sept infirmeries de gare dont la charge lui incombe. Encore faut-il

ajouter que quelques localités, choisies en vertu de considérations militaires, ne sont pas sans offrir, au point de vue de certaines ressources, des difficultés particulières.

Mais la Société n'est nullement découragée par ces difficultés ; elle regrette seulement de ne pouvoir utiliser toutes les bonnes volontés qui se sont mises à sa disposition.

Une difficulté d'un autre ordre, relative au recrutement du personnel, a, pendant quelque temps, traversé les efforts de la Société.

Voici comment s'exprime sur ce sujet le rapport du président :

« D'après des ouvertures bienveillantes, répondant aux dispositions du décret qui régit le fonctionnement de notre Société en temps de guerre, nous avions compris dans la plupart des cadres de nos infirmeries un certain nombre d'hommes empruntés aux quatre dernières classes de la réserve de l'armée territoriale.

« M. le ministre de la guerre, sollicité de ratifier nos choix, nous demanda de ne faire appel à des hommes relevant encore de son administration, que dans le cas où il y aurait impossibilité pour nous d'agir autrement.

« Les hommes que cette invitation nous réduisait à choisir, libres de toutes les obligations du devoir militaire, et certains, par là même, de ne pas avoir à rentrer dans le rang s'ils manquaient envers nous à la parole donnée, n'offraient à notre action aucune prise certaine ; et pour l'enseignement préparatoire, qu'exige le caractère de leurs fonctions éventuelles, ils devaient le plus souvent décliner notre appel, ajournant la période d'instruction jusqu'à l'heure, trop tardive alors, où les circonstances viendraient à les mobiliser.

« M. le ministre de la guerre voulut bien admettre que ces conditions aléatoires troublaient justement notre confiance dans l'exécution du contrat ferme passé avec son département: des pourparlers échangés à cet égard il résulta une transaction, d'après laquelle la Société de secours s'abstiendrait de porter sur ses listes de présentation tout homme susceptible d'être appelé au titre d'officier, tout homme appartenant à des armes spéciales, ou à des services spéciaux, et autant que possible limiterait ses choix à des soutiens de famille, à des hommes mariés ayant des enfants, ou que recommanderait quelque circonstance exceptionnelle.

« Ces dispositions appellent des modifications profondes dans un grand nombre de nos cadres. Mais malgré les difficultés qu'entraîne cette revision, non moins que le remaniement et l'extension de la première liste des infirmeries de gare, nous avons la ferme confiance que l'année ne se passera pas sans que l'organisation de nos cinquante-sept infirmeries ait été conduite à bonne fin. »

Le Conseil a abordé, l'année dernière, l'étude spéciale des hôpitaux auxiliaires du théâtre de la guerre. L'hôpital auxiliaire de campagne est destiné à servir d'intermédaire entre l'ambulance constituée derrière la ligne de combat et l'hôpital placé en dehors du centre des opérations ; il reçoit les blessés après leur première étape, il les traite et les garde jusqu'à ce qu'il puisse les évacuer impunément.

La Société étant appelée à organiser ces hôpitaux, quel matériel doit-elle y porter ? Une nomenclature des objets nécessaires au fonctionnement de ces hôpitaux a été dressée et comprend les substances pharmaceutiques, appareils de chirurgie, objets et matériaux de pansements, appareils à fractures, linge, etc., le tout distribué en un nombre aussi réduit que possible de caisses, ballots ou paniers.

Ce plan une fois arrêté, le Conseil a voulu qu'un premier hôpital de campagne le reproduisit sous une forme sensible, et, à cette fin, il a voté à l'auteur de la nomenclature un crédit de 10,000 francs. M. le médecin-inspecteur Baizeau s'est acquitté de ce mandat avec le soin le plus minutieux et le plus éclairé.

En créant ce premier type d'hôpital, le Conseil a eu la pensée que, pour le multiplier, il trouverait un concours efficace chez plusieurs comités de province. Déjà il a recueilli à cet égard la déclaration favorable des comités de Lille et de Bordeaux. Il entrevoit que, dans un temps peut-être peu éloigné, la Société de secours, sur plusieurs points du territoire, serait en mesure, aux premières hostilités, de mettre à la disposition du ministre de la guerre de ces hôpitaux mobiles, prêts à relever les hôpitaux militaires de campagne, amenant avec eux l'assistance volontaire au poste le plus avancé qui lui soit ouvert, et donnant à la Croix-Rouge l'honneur de porter les premiers soins aux victimes des premiers combats.

Le Conseil a poursuivi ses efforts pour s'assurer, au moyen

d'engagements conditionnels, le plus grand nombre de ressources possible, en personnel, comme en locaux et en matériel.

Voici les résultats obtenus dans cette direction :

« Nous nous sommes assurés de nouvelles et précieuses ressources », lisons-nous dans le rapport, « 2,000 lits à Rouen, 1,500 à Rennes, 1,200 à Angers, 1,000 dans le Loir-et-Cher, 5,000 dans la Loire, 1,600 dans les Côtes-du-Nord, autant dans la Manche. Le chiffre de 30,000 lits, auquel notre inventaire s'arrêtait l'an dernier, s'est accru dans une proportion sensible; et les cadres de notre personnel répondent à cette progression.

« Les éléments que nous avons recueillis ainsi, nous voulons maintenant, d'épars qu'ils sont le plus souvent, les grouper, les coordonner sous forme d'unités sanitaires, où moralement, par une organisation théorique, le matériel promis ait une affectation précise, et où notre personnel, administrateurs et médecins, infirmiers et dames hospitalières trouve, pour chacun de ses membres, un poste déterminé, qu'il se prépare dès maintenant à remplir au mieux

« Nous avons déjà de nombreux hôpitaux de 25 à 100 lits préparés sur ce plan; à Nancy, Bourges, Vannes, Fontainebleau, Loudun, Janville, Tours, Grenoble, Aix, Marseille et sur bien d'autres points.

« Il est un exemple, entre tous, qui, par le degré d'achèvement et l'ampleur des mesures prises, non seulement dans une ville, mais dans un département tout entier, mérite une mention hors de page: c'est Bordeaux qui le donne, et je l'expose à grands traits.

« Au centre, un hôpital de 200 lits, installé dans la gare de La Bastide, muni de voies ferrées qui permettent aux trains d'évacuation de venir, sans rompre charge, déposer en quelque sorte dans les lits préparés les blessés qu'il amène; séjour de courte halte, d'où les malades reposés se répartiront dans les hôpitaux sédentaires.

« Dans Bordeaux ville, 37 établissements comprenant 7,175 lits et divisés en six groupes, dont le premier fonctionnerait trois jours après la mobilisation.

« Dans Bordeaux suburbain, 2,000 lits.

« Et pour prévenir les grandes agglomérations urbaines, non

moins fatales aux malades qu'aux habitants; une foule d'ambulances éparses dans cinq sections où se subdivisent les ressources hospitalières du département: sections du Blayais, du Médoc, de Bazas, de la Réole, et celle d'Arcachon, avec de précieuses stations pour les convalescents.

« 670 membres desservent cette vaste hospitalisation : 44 médecins, 33 aumôniers, 210 dames, 253 infirmiers dont 130 infirmiers congréganistes.

« Enfin, un matériel, acquis ou commandé, dont la valeur dépasse 86,000 francs; des marchés éventuels, des conventions passées avec la commission administrative des hospices civils, assurent les fournitures nécessaires, notamment les substances médicales et l'approvisionnement général des matières de pansements antiseptiques.

« Nulle page n'est plus complète dans le tableau de nos préparatifs; nulle partie n'est plus nette ni plus brillante. Hommages soient rendus au vaillant Comité de Bordeaux comme à son très distingué président M. le vicomte de Pelleport, notre délégué. »

La part prise par la Société française à l'Exposition de 1889 est, on le sait, très importante; le rapport que nous résumons parle en ces termes de l'exposition de la Société :

« L'ensemble de nos travaux, nos progrès, les idées dont l'application a, depuis quelques années, élargi le cercle de notre activité, nous avons voulu en donner une image tangible sur la part de terrain qui nous a été affectée à l'Esplanade des Invalides. Un baraquement d'infirmerie de gare en occupe le centre. Il cadre, par ses divisions, avec le plan d'installation que nous ont tracé les instructions du département de la guerre. Répondant aux exigences de mobilité qui caractérisent ces établissements, il est fait de pièces démontables, rentrant dans quarante caisses dont l'assemblage forme son plancher même.

« A côté de ce modèle savant, un essai de construction primitive, empruntant à la paille, au bois et à la chaux les éléments d'une fraction de baraque improvisée.

« Côtoyant l'infirmerie, où il amène les blessés, un train sanitaire, avec ses wagons aménagés pour le transport des grands blessés couchés, avec son wagon de médecin, sa pharmacie, sa cuisine, son fourgon d'approvisionnements. En vis-à-vis, sous hangar, nos

types de voitures ; et, pour figurer avec elles et le train, les trois branches de service que comporte le fonctionnement des évacuations, un modèle de péniche, donnant en raccourci une idée de l'appropriation des ressources de la batellerie fluviale au transport des blessés par eau, service dont nous nous préoccupons depuis longtemps déjà, et à l'égard duquel je dois signaler de nouvelles et intéressantes études, dues à nos comités de Tours, de Lyon et de Marseille.

« L'hôpital auxiliaire de campagne figure par un groupe de caisses et de paniers, contenant, sous l'enveloppe à la fois la plus légère et la plus résistante, et dans les conditions de classement les plus ingénieuses, les éléments principaux du matériel de secours qu'exige le fonctionnement d'un hôpital momentané, improvisé pour cent malades.

« Ici, nos appareils de prothèse, dont un amputé fait ressortir avec adresse le caractère utile et pratique ; là, nos brancards de tous modèles, nos boîtes de chirurgie, de pharmacie ; nos trousses, nos sacs et sacoches d'ambulances, nos appareils de transformation.

« S'il est un trait qui, dans ces derniers temps, ait caractérisé l'activité de notre œuvre, c'est bien la part que les dames ont prise dans la communauté de nos travaux.

« Cette collaboration précieuse, nous l'avons fortement marquée dans notre exposition, par l'installation d'une lingerie, où abondent, pour le bien-être et le soin du blessé, du malade, des modèles de toutes sortes, qu'a su multiplier, d'après les indications du comité médical, la charitable industrie de nos dames.

« Sous les yeux du public, un ouvroir permanent exécute ces modèles, dont une notice, distribuée sans compter, met la confection à la portée de tous.

« Enfin, si vous considérez dans ce groupement de nos moyens d'action, cette partie morale que constitue, d'une part, nos publications, nos manuels, les bulletins de nos comités de province ; d'autre part, les nombreux diplômes décernés à notre œuvre depuis cette date de 1867, où son appel groupait le matériel des sociétés de secours d'Europe et provoquait le premier des congrès internationaux ; si vous l'embrassez d'un coup-d'œil, vous reconnaîtrez peut-être qu'avec son plan bien modeste, l'exposition de la Société

de secours aux blessés militaires ne figure pas sans honneur, dans ce bel ensemble qui frappe d'admiration les yeux du monde entier.

« Au succès qui nous est acquis, il n'est que juste d'associer le nom de M. Albert Ellissen, pour le zèle et le talent d'organisation qu'il a mis, une fois de plus, au service de notre Société. »

Quelque prudence que le Conseil ait apportée dans les dépenses occasionnées par l'Exposition, le crédit ouvert à cet effet n'en aura pas moins fait une large brèche dans les ressources de la Société. On espère qu'elle sera sensiblement diminuée par les souscriptions volontaires des amis de l'œuvre et par le produit d'une loterie que le Comité des dames a eu l'heureuse idée d'organiser.

Après avoir rendu témoignage au concours zélé des comités de province, dont le développement se poursuit d'une manière très satisfaisante, M. le président rappelle le souvenir des collaborateurs de la Croix-Rouge que la mort a ravis dans le cours du dernier exercice, et il adresse en terminant, dans les termes suivants, les remerciements de la Société à un écrivain qui, dans un livre remarquable, a parlé de la Croix-Rouge en penseur et en homme de cœur :

« M. Maxime du Camp, à qui je suis heureux d'adresser ici un public hommage de notre profonde reconnaissance, a décrit magnifiquement, dans sa *Croix-Rouge de France*, le devoir que nous trace le souci du blessé, de ce blessé de demain, peut-être notre fils.

« Il a rappelé par des traits saisissants ce qu'était le sort du blessé, avant qu'eût brillé dans le monde l'idée à jamais grande et sainte de la Croix-Rouge. Il a décrit avec une rare précision le bien accompli par la Société de secours ; mais il a dit aussi combien plus elle eût fait avec des moyens d'action préparés de loin. Et, conviant toute famille française à seconder notre effort, il l'a fait avec un accent d'émotion, avec une chaleur d'âme, qui, célébrée par la presse, a déterminé vers nous un large courant de sympathies fécondes. »